



RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5 (2018) SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

VERSION REFONDUE

Cette édition du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Coaticook est une version refondue du règlement numéro 6-5 (2018) et des amendements qui lui ont été apportés en date du 18 septembre 2023.

Pour fins d'interprétation légale, il faudra consulter les documents initiaux, soit la version originale du règlement numéro 6-5 (2018) et la version originale de chacun des amendements dont la liste apparaît ci-après.

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
6-5 (2018)	12 septembre 2018
6-5-1 (2021)	17 novembre 2021
6-5-2 (2022)	21 juin 2022
6-5-3 (2023)	18 septembre 2023